



**AAMAC**  
**NEWSLETTER N°004**

**SINALY SILUE,**  
**Nouveau président**  
**du Conseil des AAMAC**  
**NOVEMBRE 2024**

**ETATS MEMBRES**





## SOMMAIRE

---

|   |  |    |
|---|--|----|
| 1 | Compte rendu du Conseil des AAMAC de novembre 2024                         | 3  |
| 2 | Qui est SINALY SILUE le nouveau PCA des AAMAC ?                            | 5  |
| 3 | Faits marquants de l'opérationnalisation des AAMAC en 2024                 | 6  |
| 4 | Participation aux réunions régionales et internationales                   | 12 |
| 5 | Formation des inspecteurs des Etats membres des AAMAC                      | 17 |
| 6 | Message du Secrétaire Exécutif des AAMAC à l'occasion de la nouvelle année | 18 |

## COMPTE RENDU DU CONSEIL DES AAMAC DE NOVEMBRE 2024

La 54<sup>ème</sup> session du Conseil des Autorités Africaines et Malgache de l'Aviation Civile (AAMAC) s'est tenue le 23 novembre 2024 à Brazzaville au Congo dans la salle de conférence de l'Hôtel LES TOURS JUMELLES sous la direction de M. **Florent Serge DZOTA**, Directeur Général de l'Agence Nationale de l'Aviation Civile du Congo, Président du Conseil des AAMAC.

Tous les membres du Conseil ont pris part à cette session. Le Président du Conseil d'Administration de l'ASECNA et le Directeur Général de l'ASECNA ont pris part à la cérémonie d'ouverture.

Monsieur **Serge Florent DZOTA**, Directeur Général de l'Agence Nationale de l'Aviation Civile (ANAC) du Congo, Président du Conseil des AAMAC a dirigé les travaux et le secrétariat de la réunion a été assuré par Monsieur **Louis BAKIENON**, Secrétaire Exécutif des AAMAC.

A l'entame des travaux, le PCA des AAMAC a donné la parole aux deux (02) invités de la cérémonie d'ouverture. Tour à tour, chacun a exprimé sa joie chaque fois que de

besoin, de participer à l'ouverture des Conseils d'Administration des AAMAC.

Prenant le premier la parole, Monsieur **Mohamed MOUSSA** a remercié les AAMAC de toujours associer le Directeur Général de l'ASECNA à la vie des AAMAC. Il a souligné le rôle fondamental que les AAMAC se doivent de jouer, pour devenir le régulateur africain par excellence et accompagner le continent dans la réalisation des inspections et des audits. Il a terminé son propos en affirmant que cette présence à ce conseil des AAMAC est la dernière pour lui parce que devant cesser ses fonctions en fin décembre 2024.

Prenant à son tour la parole, Monsieur **Roland FIDIARISEHENO RANJATOELINA**, PCA de l'ASECNA a affirmé que c'est un plaisir pour lui de répondre favorablement chaque année à la demande des AAMAC de tenir son conseil concomitamment avec celui de l'ASECNA. Il a magnifié la coopération entre l'ASECNA et les AAMAC et a invité les AAMAC à prendre plus de risque et être plus présent sur l'échiquier continental.



Photo de famille du conseil des AAMAC

# COMPTE RENDU DU CONSEIL DES AAMAC DE NOVEMBRE 2024 (SUITE)

Après ces quelques échanges avec l'ensemble des membres du Conseil des AAMAC, les deux invités se sont retirés sous une salve d'applaudissements.

Le Président a poursuivi la séance en soumettant le projet d'ordre du jour à l'examen des membres.

**Point 0 :** Adoption de l'ordre du jour

**Point 1 :** Adoption du compte rendu de la 53ème session du Conseil du 23 juillet 2024 à Ouagadougou

**Point 2 :** Etat de mise en œuvre des résolutions de la 53ème session du Conseil

**Point 3 :** Présentation du rapport d'activités 2024 et de l'exercice budgétaire du budget 2024 des AAMAC

**Point 4 :** Budget exercice 2025

**Point 5 :** Questions diverses

- Le personnel
- Désignation d'un nouveau PCA.

Au titre des grandes décisions, on notera :

- la désignation de Monsieur **Sinaly SILUE**, Administrateur de la Côte d'Ivoire par ses pairs comme Président du Conseil des AAMAC pour succéder à Monsieur **Serge Florent DZOTA**, Administrateur du Congo.
- le plan d'activités que les AAMAC comptent dérouler pour accompagner les Etats en 2025 dont les grandes articulations concernent notamment :

- la poursuite de la mise en œuvre du programme de renforcement des capacités opérationnelles des inspecteurs des Etats et des experts des AAMAC tel qu'adopté par résolution avec quatre formations groupées en 2025 ;
- la poursuite de l'accompagnement des Etats ayant des taux de mise en œuvre effective (EI) faibles et ceux devant faire l'objet d'audit USOP CMA en 2025 notamment le Cameroun et le Congo ;
- la poursuite de l'accompagnement des Etats en vue de la formation en cours d'emploi de leurs inspecteurs (Rwanda, Gabon, etc.) ;
- la validation des textes d'encadrement de la certification des ANSP ;
- l'organisation d'une réunion d'analyse des événements de sécurité de la région pour préparer un rapport de la région sur la sécurité ;
- la mise en œuvre du processus d'accréditation OACI des AAMAC en synergie avec la CASSOA ;
- la poursuite de l'adoption des textes communautaires en partenariat avec ASSA-AC pour la zone CEMAC et l'URSAC pour la zone UEMOA ;
- le renforcement des activités de transposition et d'harmonisation des textes avec le Rwanda, Madagascar et les Comores ;
- le début de la traduction des textes AAMAC en langue anglaise.





## QUI EST **SINALY SILUE**, LE NOUVEAU PCA DES AAMAC ?

---

Monsieur **Sinaly SILUE**, Directeur Général de l'Autorité Nationale de l'Aviation Civile (ANAC) de Côte d'Ivoire a été désigné par ses pairs comme Président du Conseil des AAMAC.

Rigoureux, travailleur et discret, Monsieur **Sinaly SILUE** est un Ingénieur Général des Travaux Publics de l'Ecole Nationale Supérieure des Travaux Publics (ENSTP), qui s'est spécialisé dans l'aéronautique civile (Bases aériennes à l'Ecole des Ponts et Chaussées de Paris et sur les aéroports CDG et Orly en France).

Passionné d'aviation, Monsieur **Sinaly SILUE** est titulaire d'un Brevet de Pilote Privé d'Avion et d'un Brevet de préparation militaire.

Pétri de riches expériences, il a occupé de nombreuses responsabilités et hautes fonctions dans le domaine de l'aéronautique et du transport aérien en Côte d'Ivoire et à l'international, notamment :

- Chef de Service des Infrastructures à l'Agence pour la Sécurité de la Navigation Aérienne en Afrique et à Madagascar (ASECNA) ;
- Sous-Directeur du Génie Civil à l'Agence Nationale des Aéroports et de la Météorologie (ANAM) ;
- Sous-Directeur de la Sûreté et de la Facilitation à l'ANAM ;
- Directeur de l'Agence Nationale de l'Aviation Civile et de la Météorologie (ANAM);

- Conseiller du Président Directeur Général d'Air Afrique pour les Affaires générales, chargé en particulier de la sécurité dans les aéroports, de la logistique et des investissements de la Compagnies ;
- Directeur Local d'Air Afrique au Mali puis au Tchad ;
- Directeur des Opérations (en vol) d'Air Afrique ; Administrateur d'Air Ivoire ;
- Point Focal de l'UEMOA pour le Programme Commun du Transport Aérien des Etats Membres ;
- Conseiller Technique Chargé du Transport Aérien auprès de cinq Ministres des Transports de Côte d'Ivoire de 2004 à 2011 ; Vice-Président de la Commission Africaine de l'Aviation Civile (CAFAC) ;
- Administrateur de l'ASECNA.

C'est sous le management de cet homme que l'ANAC Côte d'Ivoire a brillamment réussi les derniers audits de l'UEMOA et de l'OACI en matière de sécurité et de sûreté de l'Aviation Civile.

Les AAMAC lui souhaitent plein succès dans ses nouvelles charges !

## INAUGURATION DU SIÈGE DES AAMAC

Dans leur volonté de faire monter en puissance les Autorités Africaines et Malgache de l'Aviation Civile (AAMAC), les Etats membres ont doté l'institution d'un siège flambant neuf. La cérémonie officielle d'inauguration, placée sous le très haut patronage du Chef de l'Etat de la République du Tchad, a eu lieu le **17 avril 2024 à N'Djamena**.

Cette cérémonie a connu la participation effective des représentants du Gouvernement Tchadien, des Directeurs Généraux et Administrateurs des AAMAC, du Directeur Régional Adjoint de l'OACI, du Directeur Général de l'ASECNA, des anciens PCA des AAMAC, des anciens DG de l'ASECNA, les organisations régionales sœurs en matière de supervision de la sécurité, de l'ancien Secrétaire Exécutif des AAMAC, du personnel des AAMAC à la retraite ainsi que d'autres partenaires.



Photo de la cérémonie de coupure du ruban d'inauguration de l'institution



Photo de la cérémonie d'ouverture du Conseil extraordinaire des AAMAC du 16 avril 2024

## RÉVISION DES TEXTES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS DES AAMAC

Un Conseil extraordinaire s'est tenu le 16 avril 2024 à N'Djamena et a procédé à l'adoption des modifications apportées aux textes administratifs et financiers des AAMAC.

### ATELIER D'ÉLABORATION DES TEXTES RELATIFS À LA CERTIFICATION DES ANSP EN ZONE AAMAC

Un regroupement d'experts a eu lieu sur la période du 13 au 24 mai 2024. Ce regroupement s'inscrit dans le cadre du programme d'activités des AAMAC pour l'année 2024 adopté lors de la 51ème session de son Conseil, tenue à Dakar au Sénégal, le 05 décembre 2023. Cette rencontre a permis des avancées significatives dans le processus d'élaboration des textes sur la certification des fournisseurs de services de navigation aérienne (ANSP) en zone AAMAC ainsi que les critères de reconnaissance des certificats des ANSP délivrés par un Etat.



Photo de la cérémonie d'ouverture du regroupement des experts chargés de l'élaboration des textes techniques relatifs à la certification des fournisseurs des services de la navigation aérienne en zone AAMAC.



## MISE À JOUR DES RTA ET PRISE EN COMPTE DES AMENDEMENTS DES ANNEXES OACI

Les experts des AAMAC ont réalisé en interne les travaux de mise à jour des règlements techniques aéronautiques (RTA) en y intégrant les derniers amendements des Annexes de l'OACI. Les textes actualisés, au total seize (16), ont été transmis aux Etats et à l'industrie dans le cadre de la concertation requise dans le processus d'élaboration des règlements afin d'apporter leurs observations avant que ces textes soient soumis à l'adoption par le conseil des AAMAC.

Il sied de noter que les RTA développés, bien qu'ils soient adoptés par le conseil des AAMAC, ont un caractère de directive que les Etats doivent s'approprier en tenant compte de leur spécificité. Ces textes élaborés devraient servir aux Etats pour étoffer leur corpus réglementaire national et faciliter l'harmonisation des règlements et pratiques au sein des Etats membres des AAMAC.

Afin de s'aligner avec les textes réglementaires actualisés, les experts des AAMAC, en étroite collaboration avec les experts nationaux ont mis à jour les orientations techniques pour appuyer la mise en application des RTA. Il s'agit :

- ❖ du manuel d'inspecteur ANS ;
- ❖ des listes de vérification dans les différentes spécialités ANS ;
- ❖ de la procédure d'élaboration et d'amendement des RTA ;
- ❖ de la procédure de veille réglementaire ;
- ❖ de la procédure relative au mécanisme de conduite des audits des services communs en zone AAMAC.

Au total, un (01) Manuel d'inspecteur, vingt (20) listes de vérification, sept (07) guides, six (06) procédures, seize (16) circulaires ont été élaborés et mis à jour.

## ACCOMPAGNEMENT DES ETATS MEMBRES

Plusieurs missions ont été effectuées par les AAMAC pour accompagner les Etats membres. Ces missions ont porté essentiellement sur :

- ❖ la préparation des activités au programme USOAP ;
- ❖ la mise à jour des plans d'actions correctrices ;
- ❖ l'actualisation des règlements et procédures ;
- ❖ la formation du personnel technique ;
- ❖ l'élaboration des orientations techniques et des activités d'évaluation et d'approbation des manuels opérationnels des ANSP.

C'est ainsi que du :

- ❖ 05 au 15 février 2024, dans le cadre de la mission AFI CIS, une mission a été conduite à Cotonou pour le compte de la CAFAC à travers la sollicitation d'un expert ANS des AAMAC afin d'accompagner le Benin dans la préparation de l'audit systémique de l'OACI ;
- ❖ 24 mars au 04 avril 2024, sur demande de l'ANAC TOGO, une mission d'assistance technique a été effectuée par une équipe des AAMAC pour réaliser un audit de conformité dans le domaine ANS et avoir un état réel du niveau de mise en œuvre effective des éléments cruciaux de l'OACI et faciliter la planification et la priorisation des actions à réaliser ;
- ❖ 02 au 13 décembre 2024 une mission d'assistance technique inscrite dans le programme d'activités 2024 a été réalisée à Malabo en appui à la politique « No country left behind » car le taux de mise en œuvre effective EI du pays est l'un des plus faibles de la région.

## ACCOMPAGNEMENT DES ETATS MEMBRES

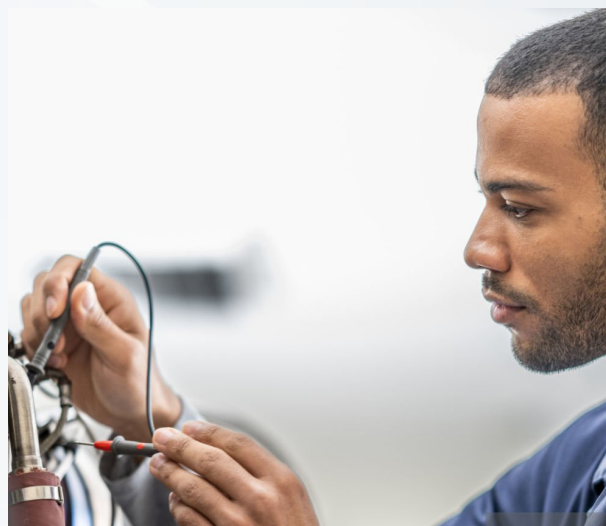
Les activités d'accompagnement menées comprennent également les formations notamment les formations en cours d'emploi (FCE) des inspecteurs nationaux et inspecteurs stagiaires sur les tâches opérationnelles d'inspection soit pour leur qualification, leur recyclage ou leur spécialisation.

### FORMATION DES INSPECTEURS DES ETATS

A l'issue de la mise en œuvre du mécanisme de formation adopté par les AAMAC en vue d'accompagner ses Etats membres dans le développement des capacités et compétences de leur personnel d'inspection ANS, six (06) formations ont pu être dispensées sur des sujets variés, notamment :

- ❖ SSP/SMS ;
- ❖ Méthodologie de conduite des études de sécurité (EDS) ;
- ❖ Facteurs humains et Gestion des risques de fatigue (FH & FRMS) ;
- ❖ Atelier sur le Programme National de Sécurité (PNS) et le Plan National de Sécurité de l'Aviation (PNSA) ;
- ❖ Méthodologie de surveillance des services de navigation aérienne ;
- ❖ Techniques d'audit.

Ces formations ont été dispensées sur la base des plans individuels de formation des inspecteurs désignés par les Etats et des résultats de l'analyse d'écart effectuée. Au total soixante-sept (67) inspecteurs nationaux ont pu bénéficier de l'une ou l'autre de ces formations au titre de l'année 2024



### FORMATION EN COURS D'EMPLOI (FCE) DES INSPECTEURS NATIONAUX

Des formations en cours d'emploi (FCE) ont pu être réalisées sur demande de certains Etats au profit de leurs inspecteurs stagiaires en vue de leur qualification ou recyclage.

Une mission conjointe d'audit de conformité de l'Agence Nationale de l'Aviation Civile (ANAC) de la Mauritanie a été effectuée en collaboration avec l'URSAC/UEMOA du 24 mars au 06 avril 2024 et a permis de finaliser les formations en cours d'Emploi (FCE) de cinq (05) inspecteurs ANS dans les spécialités ATS, SAR, CNS, AIS et MET.

De même, sur demande de l'ANAC Gabon, des formations de familiarisation aux processus d'audit et des formations en cours d'emploi ont été données à deux (02) inspecteurs dans les spécialités MET et CNS du 18 au 29 mars 2024 pour permettre leur qualification.



## COOPÉRATION ENTRE LES RSOO DE LA RÉGION AFI

Dans le cadre du renforcement de la coopération entre RSOO et du développement des compétences en appui aux Etats, les AAMAC ont signé avec la CASSOA un MOU et un plan d'opérationnalisation respectivement le 16 mai 2024 à Zanzibar en Tanzanie et le 05 septembre 2024 à Montréal.

Les termes de cette coopération portent sur les points essentiels ci-après :

- ❖ les missions d'échange d'expériences ;
- ❖ la participation des inspecteurs des deux (02) RSOO aux activités d'audit ou d'accompagnement technique ;
- ❖ la mise à disposition de la documentation technique ; et
- ❖ la mise en place d'un mécanisme régional pour faciliter la collecte, le traitement et l'analyse des événements de sécurité, l'établissement et la mise en œuvre des PNS et PNSA.

Dans ce cadre, une mission de benchmarking et d'échange d'expérience a été réalisée au siège de la CASSOA à Entebbe du 21 au 25 octobre 2024 pour suivre le processus d'audit OACI pour l'accréditation RRAP.

Des discussions ont été également engagées avec l'URSAC/UEMOA et l'ASSA AC sur le mécanisme à mettre en œuvre en vue de faciliter l'harmonisation des règlements dans les Etats membres. C'est ainsi que faisant suite à la réunion des Experts et des Ministres sectoriels pour l'examen des projets de textes relatifs à la sécurité et à la sûreté de l'aviation civile dans les Etats membres de l'UEMOA à Ouagadougou du 08 au 12 juillet 2024, les AAMAC et ASSA AC se sont retrouvées en séance de travail afin d'étudier les contours du processus de rulemaking à mettre en œuvre vu que les règlements de la CEMAC sont élaborés suivant le modèle EASA.

La suite du processus prévoit des concertations, des ateliers de validation et de vulgarisation avec les Etats pour faire adopter les Règlements et textes des AAMAC par ces deux organismes dans leur communautés économiques régionales respectives (UEMOA et CEMAC).



## AU TITRE DU 2<sup>ÈME</sup> SEMESTRE 2024, LES AAMAC ONT PARTICIPÉ :

- ❖ Au Workshop on the Methodology for the determination of airport and air traffic control sector capacity, Abuja du 08 au 12 juillet 2024 ;
- ❖ à la réunion des Experts et des Ministres sectoriels pour l'examen des projets de textes relatifs à la sécurité et à la sûreté de l'aviation civile dans les Etats membres de l'UEMOA à Ouagadougou du 08 au 12 juillet 2024 ;
- ❖ à la 9<sup>ème</sup> édition AFI Week à Libreville, au Gabon, du 15 au 18 juillet 2024 ;
- ❖ à la 7<sup>ème</sup> réunion du sous groupe APIRG Gestion de l'information et des infrastructures (IIM/SG7) (APIRG IIM Sub-Group) à Dakar, au Sénégal, du 05 au 08 août 2024
- ❖ à l'atelier de familiarisation sur la certification des aérodromes, de l'OACI à Ndjamena du 05 au 09 août 2024 ;
- ❖ à l'atelier OACI sur la résolution des SSC dans le domaine ANS à Abidjan, en Côte d'Ivoire, du 19 au 23 Août 2024 ;
- ❖ à la quatorzième Conférence de la Navigation Aérienne (ANCONF\_14) à Montréal, au Canada du 26 août au 06 septembre 2024 ;
- ❖ à la réunion du comité de pilotage du projet CODEVMET de la région AFI à Abidjan, en Côte d'Ivoire, du 30 septembre au 02 octobre 2024 ;
- ❖ à l'atelier de formation sur le rulemaking EASA avec ASSA AC, à Yaoundé au Cameroun, du 13 au 15 octobre 2024 ;
- ❖ aux réunions APIRG/27 et RASG/10 tenues à East London, en Afrique du Sud, du 04 au 08 novembre 2024;
- ❖ à la 35<sup>ème</sup> session plénière ordinaire de la Commission Africaine de l'Aviation Civile (CAFAC) tenue à Brazzaville au Congo du 26 au 29 novembre 2024 ;
- ❖ à la deuxième réunion du comité de pilotage du groupe (SAT SG/2 South Atlantic Steering Group) tenue à Dakar, au Sénégal, du 09 au 12 décembre 2024.



## QUATORZIÈME CONFÉRENCE DE NAVIGATION AÉRIENNE

La 14<sup>ème</sup> conférence de navigation aérienne (AN\_CONF14), tenue du 26 Août au 06 Septembre 2024 à Montréal au Canada, s'inscrit dans le cadre des activités intermédiaires entre deux Assemblées Générales de l'OACI pour lesquelles des représentants accrédités des Etats, des fournisseurs de services, des partenaires, des RSOO, RAIO, des représentants des métiers d'aviation et tout autre acteur impliqué dans les activités d'aviation, etc., sont invités à y prendre part.

Placée sous le thème de « **L'amélioration de la performance au service de la durabilité** », cette conférence a eu pour objectif de dégager un consensus international sur les initiatives d'amélioration de la performance, les mieux à même de donner, aux Etats membres et au secteur aéronautique, les moyens de relever les défis mondiaux auxquels font face l'aviation, tout en tenant compte de l'évolution rapide des activités et des technologies aéronautiques.

C'est ainsi qu'elle a servi de cadre d'échanges pour tenir des discussions techniques approfondies. Ces discussions ont abouti à un accord sur un ensemble de recommandations de haut niveau dans les domaines de la navigation aérienne et de la sécurité dans une approche de collaboration et de coopération pour :

- ❖ identifier et adopter de nouvelles orientations à inscrire dans le programme d'activités de l'OACI en cours et dans les plans mondiaux (GASP, GANP, GASeP, etc.) ;
- ❖ faire des recommandations d'amélioration de la sécurité à l'échelle mondiale à présenter au Conseil de l'OACI pour les approuver et, le cas échéant, les faire entériner par la 42<sup>ème</sup> session de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2025.

La délégation des AAMAC, composée de Monsieur **Louis BAKIENON**, Secrétaire Exécutif, Monsieur **PELENGUEI Magnourewa**, Coordonnateur Technique et Monsieur **NTONGMO Olivier**, Expert CNS y a pris part.



Le Secrétaire Exécutif des AAMAC en compagnie de Madame **Paule ASSOUMOU KOKI**, Directeur Général de la CCAA, Présidente de la 14<sup>ème</sup> Conférence de Navigation Aérienne

## QUATORZIÈME CONFÉRENCE DE NAVIGATION AÉRIENNE (SUITE)

En marge des travaux de la Conférence, la délégation des AAMAC a participé à des séances de travail avec l'ASECNA, l'OACI et la CASSOA. Ces différentes séances de travail ont permis à la délégation des AAMAC de :

- ❖ relancer l'ASECNA en vue de la mise à jour de ses points focaux et les exhorter à planifier rapidement les activités d'évaluation des PAC faisant suite aux audits effectués en 2023 ;
- ❖ convenir avec l'ASECNA des dates pour la réalisation des audits 2024 afin de mobiliser les équipes d'audit à cet effet ;
- ❖ poursuivre les réflexions en collaboration avec l'OACI et les Etats afin d'apporter des réponses à la problématique de la multiplicité des audits des services communs de l'ASECNA par les Etats ;

- ❖ signer le plan d'opérationnalisation avec la CASSOA relativement au MoU signé le 16 mai 2024 entre les deux organisations régionales ;
- ❖ solliciter une mission de benchmarking auprès de la CASSOA afin de participer aux activités d'audit sur site du programme d'évaluation RRAP de l'OACI prévu en Octobre 2024, en vue de permettre aux AAMAC de mieux se préparer à ce processus qui sera inscrit au programme d'activités 2025.



Séance de travail AAMAC—  
ASECNA—CASSOA



Signature du plan d'opérationnalisation avec la CASSOA

## PARTICIPATION AUX RÉUNIONS RÉGIONALES ET INTERNATIONALES



La délégation des AAMAC en compagnie de Mme **Paule ASSOUMOU KOKI**, DG de la CCAA & Présidente de l'APIRG, M. **Prosper ZO'O MINTO'O**, Directeur Régional du bureau WACAF OACI et M. **Basse DIAGA**, DG ANACIM

### APIRG/27 & RASG-AFI/10

La vingt-septième réunion du Groupe régional Afrique — océan Indien de planification et de mise en œuvre (APIRG/27) et la dixième réunion du Groupe régional de sécurité de l'aviation pour la région Afrique – océan Indien (RASG-AFI/10) se sont tenues du 4 au 8 novembre 2024 au Centre de conférences de East London en Afrique du Sud.

Les deux (02) réunions ont accueilli 229 participants des États de la région AFI, du siège

et des Bureaux régionaux de l'OACI, des organisations internationales et régionales, de l'industrie et d'autres partenaires et parties prenantes.

La délégation des AAMAC a été conduite par le Secrétaire Exécutif.

## APIRG/27 & RASG-AFI/10

La 27<sup>ème</sup> réunion du Groupe régional AFI de planification et de mise en œuvre (APIRG/27) et la 10<sup>ème</sup> réunion du Groupe régional AFI pour la sécurité de l'aviation (RASG-AFI/10) ont passé en revue toutes les questions relatives à la sécurité de l'aviation civile en région Afrique et Océan Indien.

Elles ont examiné en détail les actions menées depuis les sessions des réunions précédentes et élaboré des décisions et conclusions pour orienter les actions d'amélioration identifiées.

Malgré les efforts consentis par les Etats, des carences persistent encore dans tous les domaines.

Les participants ont été informés que les prochaines réunions APIRG/28 et RASG-AFI/11 se tiendront dans la région WACAF sous son nouveau format. A ce titre, le Gabon s'est proposé de l'accueillir. Les bureaux régionaux de l'OACI (WACAF et ESAF) assureront la coordination nécessaire en temps opportun en informant les Etats sur la période exacte de la prochaine réunion APIRG.

A l'issue de ces des deux (02) réunions, les AAMAC envisagent de :

- ❖ former son personnel technique sur l'outil ASBU en ligne et celui de la plateforme AANDD afin de faciliter l'accompagnement des Etats dans ses missions d'assistance technique ;
- ❖ former son personnel technique sur le cadre en ligne OLF de l'USOAP CMA pour mieux aider les Etats membres dans l'élaboration et la soumission à l'OACI de leur plan d'actions correctrices relatifs aux audits OACI les concernant ;

- ❖ coordonner avec les autres RSOO de la région des AAMAC afin de vulgariser auprès des Etats les exigences relatives à l'ACAS II version 7.1 et les amener à fournir à l'OACI un retour d'information sur l'état de la mise en œuvre ;
- ❖ poursuivre son appui aux équipes projets du Sous-Groupe APIRG et RASG-AFI en participant à leurs activités ;
- ❖ poursuivre les préparations des notes de travail et d'information concernant les activités réalisées par les AAMAC ou sur des sujets présentant un intérêt régional lors des réunions internationales
- ❖ poursuivre les activités préparatoires avec les autres RSOO, les Etats, l'OACI et l'IATA en vue de la collecte des données sur les incidents dans la région. L'enjeu étant de finaliser le processus d'acquisition de la base de données de sécurité pour l'analyse des incidents d'aviation dans la région AFI et commencer la tenue des ateliers annuels AIAG.





# FORMATION DES INSPECTEURS DES ETATS MEMBRES DES AAMAC

Dans le cadre de l'accompagnement des AAMAC en matière de formation du personnel de supervision de la sécurité des Autorités de l'Aviation Civile de ses Etats membres, plusieurs ateliers de formation ont été organisés pour le compte du second semestre 2024. Il s'agit notamment :

- ❖ de la **formation SSP/SMS à l'Ecole de Formation (EFO) de la CCAA de Yaoundé du 07 au 18 octobre 2024 ;**
- ❖ de la **formation sur la méthodologie de conduite des études de sécurité à House of Aviation Professionals (HAP) à Lomé du 07 au 18 octobre 2024 ;**
- ❖ de l'atelier de **formation sur le programme national de sécurité (PNS) conjointement organisés avec URSAC ASSA AC, OACI et EASA du 11 au 15 novembre à Abidjan.**

## SSP/SMS

Ecole de formation de la CCAA à Yaoundé  
(Formation de 10 inspecteurs stagiaires)



**Méthodologie de conduite des études de sécurité**  
House of Aviation Professionals à Lomé  
(Formation de 18 inspecteurs)



## Atelier de formation sur le PNS

Abidjan du 11 au 15 novembre 2024 (Formation de 27 experts PNS)





## Message du Secrétaire Exécutif des AAMAC à l'occasion de la nouvelle année

### Chers collaborateurs, Chers Partenaires

L'année 2024 qui s'achève aura été riche et pleine en défis pour la montée en puissance des Autorités Africaines et Malgache de l'Aviation Civile (AAMAC) et l'amélioration continue de la sécurité dans notre région.

Sur le plan institutionnel et administratif,

- ❖ le nouveau siège des AAMAC à N'Djamena a été officiellement inauguré le 17 avril 2024, sous le très haut patronage du Chef de l'Etat de la République du Tchad ;

- ❖ les textes administratifs et financiers ont été révisés, et les amendements ont été adoptés lors du conseil extraordinaire des AAMAC tenu à N'Djamena le 16 avril 2024, dans le but d'améliorer les conditions de travail du personnel et de mieux encadrer leurs activités ;
- ❖ le renforcement des effectifs des AAMAC avec le recrutement d'un expert en météorologie aéronautique et d'un comptable.

Sur le plan de la coopération régionale et sous-régionale,

- ❖ un protocole d'accord a été signé le 18 avril 2024 à Ndjamen, avec House of Aviation Professionals (HAPS.A.), un organisme de formation agréé installé à Lomé au Togo, en vue de diversifier les centres de formation impliqués dans le processus de renforcement des capacités des personnels techniques de nos Etats membres ;
- ❖ un mémorandum d'entente (MoU) et un plan d'opérationnalisation ont été signés avec la CASSOA respectivement le 16 mai 2024 à Zanzibar en Tanzanie et le 05 septembre 2024 à Montréal au Canada, en marge de la quatorzième conférence de la navigation aérienne ;
- ❖ le processus de signature d'un mémorandum d'entente (MoU) avec SASO a également été engagé ;
- ❖ des échanges ont été entamés avec l'Agence de Supervision de la Sécurité Aérienne en Afrique Centrale (ASSA-AC) relativement à l'approche pour faire adopter les RTA des AAMAC par l'ASSA AC dans le cadre de l'harmonisation des règlements dans les Etats membres, et se poursuivront en 2025 par de nouvelles concertations, des ateliers de validation et de vulgarisation des textes dans les Etats.

Sur le plan technique, les AAMAC ont consacré l'essentiel de leurs activités en 2024 à l'accompagnement des Etats membres dans leurs efforts de renforcement de leurs capacités de supervision de la sécurité y compris de développement des compétences de leurs personnels techniques de supervision conformément aux résolutions adoptées lors de la 51<sup>ème</sup> session du Conseil, en particulier à travers les différents axes suivants :

- ❖ l'organisation du 13 au 24 mai 2024 à N'Djamena, d'un atelier pour l'élaboration des textes relatifs à la certification des fournisseurs des services la navigation aérienne (ANSP) ;
- ❖ la mise à jour en collaboration avec les experts des Etats, des Règlements Techniques Aéronautiques (RTA) des AAMAC pour prendre en compte les derniers amendements de certaines Annexes de l'OACI. Les documents ainsi mis à jour ont été mis à la disposition des Etats pour avis avant leur adoption conformément aux dispositions du rulemaking des AAMAC en vigueur ;



- ❖ l'élaboration et la mise à jour des orientations techniques afin de les aligner aux textes réglementaires actualisés ;
- ❖ l'organisation de plusieurs missions d'accompagnement au profit de la Mauritanie, la République Centrafricaine, le Tchad, le Togo, le Bénin, le Gabon, et la Guinée Equatoriale ;
- ❖ le renforcement des capacités de l'ensemble du personnel administratif et technique des AAMAC ;
- ❖ l'organisation de six (06) sessions de formation sur des sujets variés, dans le cadre du développement des compétences du personnel technique de supervision ANS de nos Etats ;
- ❖ l'organisation du 18 au 29 mars 2024 à Libreville au Gabon, des formations en cours d'emploi au profit de quatre (04) inspecteurs dans les spécialités MET et CNS ;
- ❖ l'organisation à la demande, d'un audit de conformité de l'Agence Nationale de l'Aviation Civile (ANAC) du Togo du 24 mars au 04 avril 2024 ;

La liste n'est pas exhaustive !

Bien évidemment, rien de tout ceci n'aura été possible sans la collaboration effective de nos Etats membres et partenaires, ainsi que l'engagement et l'expertise avérée de nos experts.

C'est donc sous de meilleurs auspices, que nous avons hâte de continuer à construire ensemble de nouveaux projets en 2025, afin de monter encore plus haut.

Au nom de toute l'équipe des AAMAC et en mon nom personnel, je voudrais d'ores et déjà vous remercier pour la confiance, la collaboration et la coopération dont nous avons bénéficié tout au long de cette année et me réjouis de pouvoir poursuivre avec vous cette coopération pour l'amélioration continue de la sécurité de l'aviation dans notre région.

Je vous souhaite de très belles fêtes de fin d'année, entourés de vos proches.

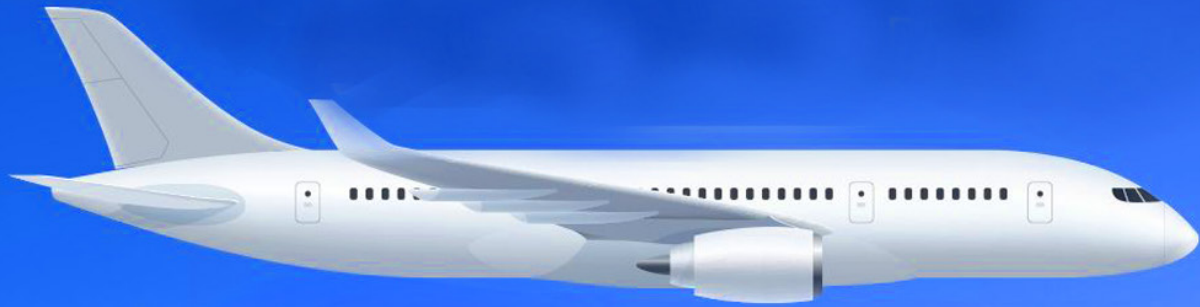
Que cette période soit pour vous une source de joie et de ressourcement.

**Bonne et heureuse année 2025 !**

*Le Secrétaire Exécutif*  
**Louis BAKIENON**



*Vision: « Faire des AAMAC une RSOO de référence au niveau régional »*



*Mission: « Promouvoir les meilleures normes et pratiques en matière de sécurité dans les Etats membres des AAMAC »*



Avenue Ahmat Lamine, Aéroport international Hassan Djamous

**BP : 841, N'Djamena, Tchad** Tél : **+235 22 51 14 16**

[www.aamac.aero](http://www.aamac.aero)

